



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CLUB DE PARIS ANNULE 100% DE LA DETTE DU NIGER

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 12 mai 2004 et sont convenus de recommander à leurs Gouvernements une annulation du stock de la dette du Niger.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, le Niger a franchi le 8 avril 2004 le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres très Endettés (initiative PPTTE renforcée).

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination du Niger à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à réunir les conditions pour une croissance économique soutenable et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

2. Ils ont décidé d'annuler 104 M\$ en valeur actuelle nette ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris, tel que défini par le FMI et la Banque Mondiale dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée.

La dette du Niger envers les créanciers du Club de Paris sera également réduite de 48 M\$ résultant des allègements additionnels octroyés bilatéralement par les créanciers.

A la suite des allègements bilatéraux additionnels, la totalité de la dette du Niger à l'égard du Club de Paris sera annulée.

3. Le Niger s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement au moins aussi favorable au Niger.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Niger étaient les représentants des gouvernements de l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon et le Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Fédération de Russie, de l'Italie, des Pays-Bas ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation du Niger était conduite par Monsieur Ali M. LAMINE ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Jean-Pierre JOUYET, Directeur du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Président du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique du Niger est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Le Niger a franchi le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTTE renforcée le 8 avril 2004.

2. La dette publique du Niger était d'environ 1758 M\$ en valeur faciale fin 2002 (source : rapports FMI et AID du 17 décembre 2003 publiés sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et de la Banque Mondiale : [www.worldbank.org/hipc](http://www.worldbank.org/hipc)). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à fin 2002 à 197 M\$ en valeur faciale.

3. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Niger s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris et de ses créanciers commerciaux. La délégation du Niger a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur traitement.